

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS91

présenté par

Mme Petel, Mme Lazaar, M. Mis, M. Haury, M. Zulesi, M. Krabal, M. Pellois, Mme Hennion, Mme Louis, Mme Faure-Muntian, Mme Morlighem, Mme Brulebois, Mme O'Petit, M. Fugit, Mme Hérin, M. Damien Adam, Mme Rossi, Mme Valetta Ardisson, M. Batut, Mme Brunet, Mme Mörch et M. Raphan

-----

### ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux expérimentations mentionnées aux articles 3 et 4 »,

les mots :

« à l'expérimentation mentionnée au titre II ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été proposé par l'association territoires zéro chômeur de longue durée.

Amendement de cohérence avec l'objectif de clarification des dispositions législatives applicables au CDI renforcé, d'une part, et au prolongement et à l'extension de TZCLD, d'autre part.